

COMMUNIQUE DE PRESSE

27/08/2025

Accès aux droits et aux soins : agir ensemble pour les personnes en grande précarité

Ce mercredi 27 août, la Direction de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DEETS), la Caisse Générale de Sécurité Sociale (CGSS), la Caisse d'Allocations Familiales (Caf) et le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) ont signé une convention de partenariat inédite dans le cadre du dispositif Accueil, Hébergement, Insertion (AHI).

L'objectif : garantir aux personnes les plus fragiles – sans domicile, en veille sociale ou hébergées temporairement – un accès effectif à leurs droits (santé, retraite, prestations sociales et familiales), faciliter leur parcours vers un logement et une insertion durable.

Un enjeu de société : rompre le cercle du non-recours

Aujourd'hui, de nombreuses personnes sans abri ou hébergées provisoirement ne bénéficient pas des prestations auxquelles elles ont droit. Faute d'accompagnement adapté, elles renoncent aux soins ou perdent l'accès à des aides essentielles comme l'assurance maladie, le Revenu de Solidarité Active ou la retraite.

Ces ruptures aggravent leur fragilité et leur précarité.

Une réponse collective et coordonnée

Face à ce constat, pour la première fois à La Réunion, quatre institutions majeures unissent leurs forces pour construire une réponse **visible, rapide et coordonnée**.

L'ambition est claire : **mettre la personne au centre** en décloisonnant les dispositifs et en simplifiant les démarches.

Des actions très concrètes

La convention se traduit par deux grands axes d'action, déclinés en mesures opérationnelles :

1. Mieux coopérer pour mieux agir

- Former et sensibiliser les personnels de terrain aux droits sociaux et aux dispositifs existants mis en œuvre par les signataires de cette convention.
- Partager régulièrement les informations pour un suivi coordonné et éviter les ruptures de parcours.

- Déployer les offres de prévention santé à destination des publics accueillis ou hébergés (dépistages, accompagnement, prévention des maladies chroniques).

2. Garantir efficacement l'accès aux droits et aux soins

- Simplifier et accélérer l'ouverture des droits (protection maladie universelle, Complémentaire Santé Solidaire, RSA, notamment).
- Mettre en place des procédures communes pour gérer les situations d'urgence.
- Coopérer avec les structures d'hébergement via le SIAO pour fluidifier le passage de la rue au logement.

Un impact attendu sur le terrain

Grâce à cette coopération, les personnes sans abri ou hébergées provisoirement pourront accéder plus rapidement à leurs droits, être mieux accompagnées dans leurs démarches de santé et retrouver un chemin vers le logement et l'insertion durable.

Un comité de pilotage local assurera le suivi de la convention et adaptera les actions aux besoins concrets du terrain.

Une étape vers une réponse plus globale

Cette convention constitue un **socle de travail collectif** et une première étape vers une politique publique cohérente, durable et solidaire dans la lutte contre la précarité à La Réunion.



Contacts presse :

- **DEETS** – Christian Brunaud – Chargé de communication 0692002613
christian.brunaud@deets.gouv.fr
- **CGSS** – David Jourlin – Attaché de Direction Communication et marketing : 0692022186 david.jourlin@cgss.re
- **Caf de La Réunion** : Valérie Lopez – Responsable communication : 0692703406 – valerie.lopez@caf974.caf.fr
- **SIAO** – Jocelyn Delapierre : 0693666731 - j.delapierre.pfta@lampoi.re

PRESENTATION DES PARTENAIRES

 <p>PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION <i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	<p>La DEETS - La Direction de l'Economie, de l'Emploi du Travail et des Solidarités,</p> <p>La DEETS est un service déconcentré de l'Etat placé sous l'autorité du préfet. Au titre de ses missions de cohésion sociale, la DEETS est chargée de la protection, de l'hébergement et de l'accès au logement des personnes vulnérables.</p> <p>La DEETS conduit une action au service de l'humain en garantissant l'accès aux droits des personnes et en veillant à l'application effective du droit. Elle est l'interlocuteur économique et social privilégié des entreprises, des acteurs socio-économiques et de la solidarité.</p> <p>La conjugaison des compétences dans le champ de l'insertion sociale et de l'insertion professionnelle permet de développer des synergies au service des plus fragiles : de l'hébergement d'urgence à l'insertion par l'activité économique jusqu'à l'emploi et le développement économique de notre territoire.</p> <p>La DEETS est l'interlocuteur unique pour toute question concernant :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ La politique du travail et l'inspection du travail ;▪ Le contrôle du bon fonctionnement des marchés et des relations commerciales et la protection des consommateurs ;▪ Le développement des filières et l'accompagnement des entreprises, les mutations économiques, la compétitivité et la sauvegarde des entreprises ;▪ La politique de l'emploi (accès et retour dans l'emploi, développement de l'emploi et des compétences, formation professionnelle) ;▪ Les politiques de cohésion sociale (protection des personnes vulnérables, lutte contre les exclusions, hébergement) ;▪ Les actions sociales et économiques de la politique de la ville ;▪ Le contrôle et l'inspection des établissements et services sociaux ;▪ La formation et la certification des professions sociales et de santé non médicales ;▪ L'insertion sociale et professionnelle.
---	---

 <p>Caf de La Réunion</p>	<p>La Caf – La Caisse d'Allocations Familiales de La Réunion</p> <p>La CAF de la Réunion a pour mission d'aider les familles à mieux concilier vie familiale et vie professionnelle et à faire face à des situations de précarité.</p> <p>Pour cela, elle met en œuvre une offre de services adaptée à la diversité et aux besoins des familles, à tout moment de leur vie :</p> <ul style="list-style-type: none">-Elle soutient les allocataires dans leur vie quotidienne par le versement de plus de 20 prestations légales liées à la famille, au logement, à la précarité et au handicap-Elle offre aux allocataires et aux partenaires une offre de service globale autour du paiement du juste droit et de la solvabilisation, l'information, le conseil et l'accompagnement pour un parcours simplifié et attentionné-Elle est un acteur central des politiques familiales et sociales dans le Département, avec une politique d'action sociale forte autour de :<ul style="list-style-type: none">▪ L'optimisation de l'offre de service diversifiée en direction de la petite enfance et la jeunesse▪ L'accompagnement à la parentalité▪ La contribution à l'amélioration des conditions de logement des familles▪ Le soutien aux familles confrontées à des événements fragilisant et accompagner les personnes en situation de précarité dans leur parcours d'insertion et de retour à l'emploi <p>Le soutien à l'intégration dans la vie collective et citoyenne en soutenant le développement des centres sociaux et le secteur associatif</p>
---	---



La CGSS – La Caisse générale de Sécurité Sociale de La Réunion est l'organisme central de protection sociale à la Réunion. Elle assure la prise en charge des dépenses de santé des assurés et garantit l'accès aux soins

Elle a en charge :

- L'Assurance Maladie qui délivre les prestations maladie, maternité, invalidité, décès
- L'Assurance Retraite qui informe et conseille les assurés sur la gestion de carrières et le passage à la retraite
- Le Recouvrement qui assure la collecte des cotisations et des contributions sociales
- L'Action Sanitaire et Sociale qui accompagne les assurés fragilisés par un problème de santé ou une perte d'autonomie
- La Protection sociale agricole qui couvre la population salariée et non-salariée agricole
- La Prévention des Risques Professionnels qui allie de manière indissociable le conseil, la formation, le contrôle sur les risques professionnels en entreprise

REPERES CHIFFRES 2023

- 926 331 assurés et ayants droits
- 366 898 bénéficiaire de la C2S
- 3.9 milliards de prestations versées en prestations santé



Le SIAO (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation) – GCSMS LAMP OI
Le Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale (GCSMS LAMPOI) s'est vu confier par le préfet de La Réunion la gestion du SIAO qui est un outil essentiel pour porter la dynamique et coordonner la mise en œuvre du Logement d'abord.

Les missions du SIAO sont définies par le Code de l'Action Sociale et des Familles. Il a en charge

- Le recensement des places d'hébergement, des logements en résidence sociale, mais aussi des logements des organismes qui exercent les activités en intermédiation locative ;
- La gestion de l'urgence sociale via le 115 ;
- De veiller à la réalisation d'une évaluation sociale des personnes en fonction de leur situation de détresse et de procéder à l'orientation vers les structures d'accueil Hébergement Insertion ou services qu'appelle leur état ;
- Le suivi de la cohérence du parcours des personnes ;
- L'identification des personnes en demande d'un logement, et leurs besoins en matière d'accompagnement social ;
- La coordination des acteurs de la veille sociale ;
- La production de données statistiques d'activité, de suivi et de pilotage du dispositif d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement vers l'insertion et le logement ;
- La participation à l'observation sociale.